

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
11409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Provence Promotion : cotisation et subventions 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département adhère à l'association Provence Promotion en qualité de « partenaire territorial » depuis 2017.

L'association se positionne sur le renforcement de l'attractivité du territoire et son rayonnement en France et à l'étranger, valorisant les atouts de notre département.

Son intervention dans le domaine de l'attractivité touristique, qui figure au titre des sept filières d'excellence autour desquelles l'association se mobilise, permet au Département d'en être membre et de soutenir ses actions.

En qualité de partenaire territorial, le Département doit s'acquitter d'une cotisation de 40 000 € au titre de l'exercice 2020, soit un montant inchangé depuis 2017.

Par ailleurs, au titre de 2020, Provence Promotion présente une demande de subvention de 200 000 € pour quatre projets (50 000 € chacun) qui relèvent des thématiques suivantes :

- La prospection agro-alimentaire : il s'agit de valoriser les atouts du territoire dans ce domaine, en mettant en avant les entreprises leaders et de développer des contacts prospects dans le cadre d'un marketing territorial global,
- Le développement des filières « gastronomie » et « circuits courts ». Conformément à la volonté institutionnelle et professionnelle d'accompagner les centres- villes, l'objectif est de prolonger les actions engagées en 2019 sur le thème de la gastronomie, en suscitant l'intérêt d'investisseurs sensibilisés aux atouts de ces territoires, autour d'activités relevant des circuits courts, de l'art de vivre, du numérique et de la restauration,
- Les actions de prospection de nouveaux équipements de loisirs, de concept urbains, de nouvelles gammes d'hôtels, par la participation de Provence Promotion à des événements tout au long de l'année,
- La mise en œuvre d'actions de lobbying, à Paris et à l'international, dans le cadre du programme d'influence 2019-2021 auquel participent, aux côtés de Provence Promotion, le

GPMM, Euroméditerranée et l'Aéroport. Ce programme a pour objectif d'enrichir l'image du territoire en valorisant les projets totem et les filières d'excellence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL